



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La stratégie régionale IdF de prévention du suicide

Direction de la santé publique
Direction de l'offre de soins
Direction de la veille et de la sécurité sanitaires

La stratégie nationale de prévention du suicide

Action n°6 de la Feuille de route santé mentale et psychiatrie du 28 juin 2018
Instruction n° DGS/SP4/2019/190 du 10 septembre 2019

➤ **Stratégie multimodale de prévention du suicide**

- a. Formation des professionnels de 1ère ligne
- b. Maintien du contact avec les suicidants
- c. Mise en œuvre d'un numéro national
- d. Prévention de la contagion suicidaire
- e. Information du public

- **Intégration de stratégies nationales de prévention dans des populations ciblées :**
- Feuille de route du mal-être agricole
 - Prévention du suicide en détention

Instruction n° DGS/SP4/2022/171 du 6 juillet 2022

➤ **Approfondissement de la mise en œuvre des différents piliers de la SNPS**

- a. Promouvoir l'extension de la couverture de Vigilans,
- b. Proposer un plan d'actions à décliner en région sur le volet de la prévention de la contagion suicidaire
- c. Déploiement des actions de formation à la prévention du suicide
- d. Accompagner la montée en charge du numéro national

➤ **Amplifier l'ancrage territorial de la stratégie et l'articulation entre les différents piliers**

La stratégie multimodale de prévention du suicide : déploiement en Ile-de-France

Objectifs : Viser une cassure de la courbe plutôt qu'une décroissance lente
Cibler les personnes les plus à risques

Un ensemble d'actions de prévention intégrées, simultanées et territorialisées :

1. Formation des professionnels de 1ère ligne
2. Le re-contact des personnes ayant fait une tentative de suicide : Vigilans
3. Mise en œuvre d'un numéro national
4. Prévention de la contagion suicidaire
5. Information du public

Ces actions s'intègrent dans les travaux engagés tant dans les projets territoriaux de santé mentale (PTSM) que dans les autres outils au service de la politique de santé mentale au niveau local (conseils locaux de santé mentale, contrats locaux de santé ou DAC).

⇒ Objectif de créer un **maillage infra régional de personnes ressources** (un « écosystème ») et de favoriser des dynamiques infraterritoriales et des passerelles entre la prévention, le repérage et le soin.

Un comité de pilotage régional

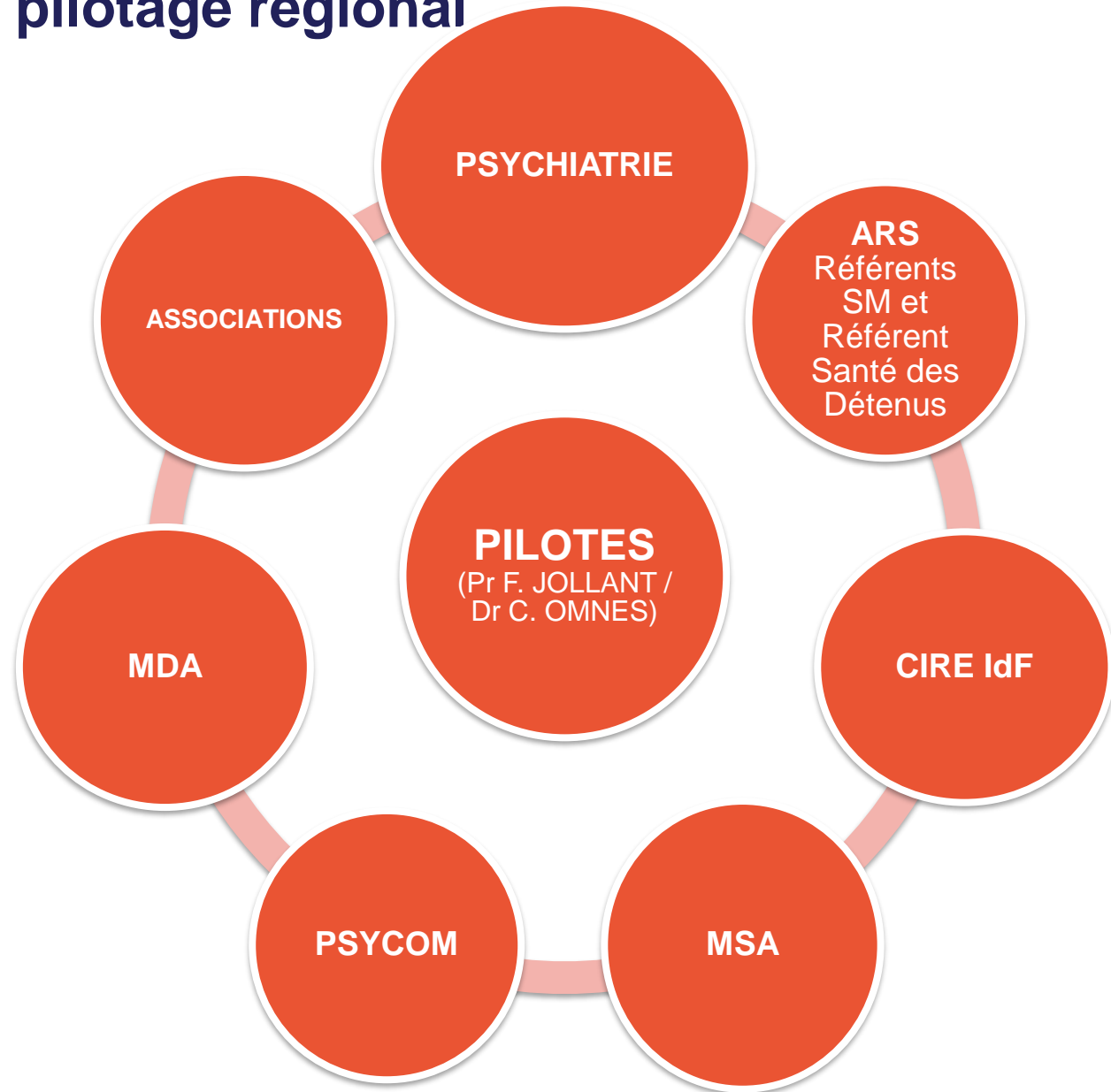
Réunions
trimestrielles

Intégration des
stratégies nationales

Définition d'une
politique régionale

Identification des
actions à mener

Suivi du calendrier

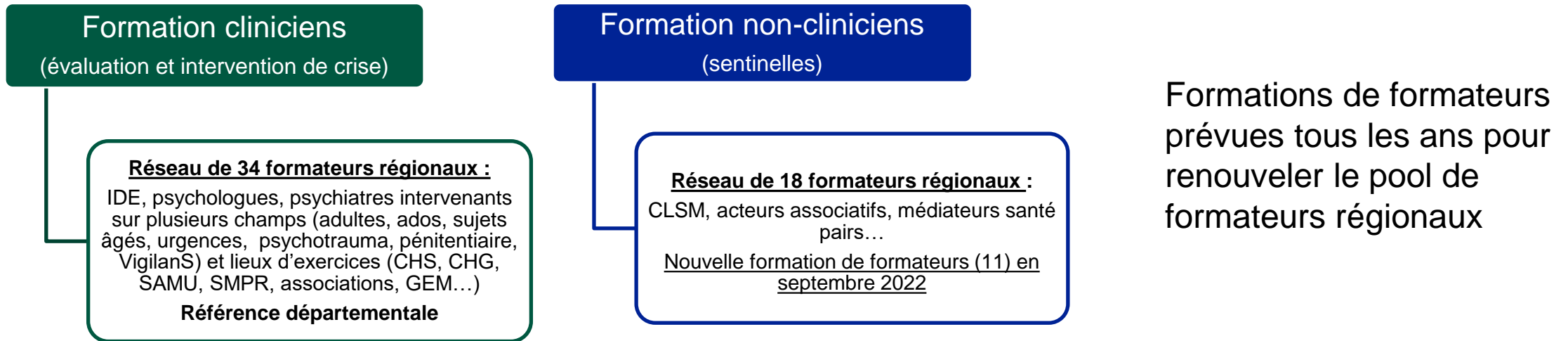


1. Formation des professionnels de 1ère ligne

Trois formations actualisées pour :

- le repérage des personnes suicidaires : Dispositif Sentinelles, des citoyens sentinelles formés au repérage et articulés en maillage animé créant ainsi un dispositif complet de repérage
- l'évaluation/orientation vers les soins : formation E/O pour les professionnels confrontés aux personnes suicidaires
- l'intervention de crise : formation IC pour les professionnels qui interviennent en situation de crise

Appui scientifique du GEPS et soutien ODPC-CNQSP (formation DPC possible, logistique)



Au 21/06/2022	E/O	IC	Sentinelles
Nombre de personnes formées	72	198	20

1. Formation des professionnels de 1ère ligne

Stratégie de déploiement des formations à partir des formateurs régionaux pour 2022 - 2023

Déploiement populationnel des sentinelles :

- Plusieurs populations à risque pour lesquelles il existe une littérature suffisamment abondante : populations cibles
- Penser pour chacune de ces populations le dispositif sentinelle le plus pertinent
- Prévoir les relais E/O et IC pour chaque population

- Jeunes :
 - Etudiants
 - Non étudiants
 - Milieu scolaire
- Personnes détenues
- Minorités sexuelles
- Personnes en milieu agricole
- Personnes âgées

1. Formation des professionnels de 1ère ligne

Stratégie de déploiement des formations à partir des formateurs régionaux pour 2022 - 2023

Déploiement territorial des sentinelles :

- A partir de structures, instances pré existantes, souhaitant s'engager dans la prévention du suicide
- Penser les relais E/O et IC en amont du déploiement de sentinelles
- Formation massive de sentinelles sur le territoire cible pour implanter un dispositif sentinelle

- CLS volet santé mentale
- CLSM
- CPTS

2. Le re-contact des personnes ayant fait une tentative de suicide : le dispositif Vigilans

Objectif : organiser une veille en sortie d'hospitalisation après une tentative de suicide pour maintenir le lien en tenant compte des ressources mobilisables

- **Risque suicidaire majeur** pour les personnes ayant un antécédent de TS :
 - 75% des récurrences ont lieu dans les 6 mois d'une TS
 - La survenue d'une TS multiplie par 4 le risque de suicide ultérieur et par 20 l'année suivante
- **Dispositif de re-contact** à la sortie des services d'urgences ou d'autres structures de soins hospitalières :
 - Remise d'un document d'information et d'une carte avec numéro de téléphone de Vigilans, à contacter en cas de besoin
 - Contact entre 10 et 21 jours après sortie des services de soins et suivi téléphonique pour une durée de six mois
 - Selon l'évaluation du risque de passage à l'acte suicidaire, plusieurs niveaux croissants d'intervention peuvent être décidés depuis la poursuite du contact téléphonique jusqu'à la mobilisation du SAMU pour une intervention au domicile
 - Rappel systématique après six mois pour bilan. Nouvelle période de veille de six mois si nécessaire.
 - En parallèle, les médecins traitants ou référents sont informés de l'entrée de leur patient dans le dispositif Vigilans et bénéficient d'une ligne téléphonique dédiée pour les accompagner dans la gestion de la crise suicidaire

2. Le re-contact des personnes ayant fait une tentative de suicide : le dispositif Vigilans

- Le choix retenu au niveau régional est de regrouper les départements par paire, selon une logique de proximité géographique et d'habitudes préexistantes de travail en commun
- Le plateau technique de répondants est mutualisé entre les deux départements
- Des ressources de proximité sont dédiés pour le lien avec les acteurs de chaque département, pour l'instant principalement les services d'accueil des urgences (SAU), mais également à terme les médecins généralistes
- Des crédits complémentaires en 2022 pour atteindre une couverture complète de la région

Etablissement	GHU PPN	CH de Plaisir	APHP / GHT Psy Sud	EPS BD
Territoire	75 + 93	78 + 95	92 + 94	91 + 77
	Extension 93 en cours	Extension vers les adolescents		
Inclusions 2021	812	494	546	
Inclusions au 31/08/2022	734	471	393	111

3. Mise en œuvre d'un numéro national dédié à la prévention du suicide - 3114

*Mesure 2 des Assises de la psychiatrie et de la santé mentale septembre 2021
Action portée par la mesure n°31 du Ségur de la santé*

Objectifs :

- Permettre aux personnes suicidaires d'accéder 24h/24 et 7j/7 et gratuitement par téléphone ou par messagerie instantanée à un service professionnel d'écoute, d'information, d'évaluation, d'intervention et d'orientation
- Prendre en charge les appels que les régulateurs du centre 15 ou d'autres dispositifs d'aide à distance identifiés comme relevant de la prévention, de la prise en charge ou de l'orientation des personnes suicidaires
- Apporter des conseils à l'entourage des personnes suicidaires et aux professionnels non soignant en contact avec des personnes suicidaires
- Apporter des conseils et des avis spécialisés aux professionnels soignants
- Faire le lien avec les structures relais de prévention du suicide du champ social, médico-social et associatif

3. Mise en œuvre d'un numéro national dédié à la prévention du suicide - 3114

Déploiement :

- Niveau national 2NPS : centre hospitalier universitaire (CHU) de Lille et partenaires
Les appels émanant de l'IdF sont jusqu'à présent pris en charge par le centre répondant de Lille
- Niveau régional IdF :
Centre régional co-porté GHU PPN et AP-HP
Localisation à proximité du SAMU Necker
Convention en cours de signature
Travaux en cours
Ouverture prévue d'ici la fin 2022

Création d'un annuaire national de ressources :

- Application web contrôlée par le pôle national
- Articulation en cours avec le ROR (*4^{ème} trimestre 2022*)

4. Prévention de la contagion suicidaire

Contagion suicidaire : phénomène par lequel la médiatisation inappropriée d'un événement suicidaire est susceptible d'inciter des personnes au passage à l'acte par « imitation »

Actions destinées à :

- lutter contre la contagion suicidaire
- repérer les personnes et les lieux à risque
- promouvoir l'accès aux soins
- encourager l'entraide
- Il s'agit aussi de lever les obstacles qui limitent l'accès des personnes en souffrance à des soins et services actifs et disponibles

Déploiement :

- Programme Papageno : sensibilisation auprès des médias, étudiants en journalisme
- Identification hot-spots : travail en cours avec IdFMobilités et les opérateurs
- Développement de la postvention

5. Information du public

Communication nationale sur la prévention du suicide

- Site du Ministère de la Santé et de la Prévention :

[https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/la-prevention-du-suicide/#:~:text=Le%20num%C3%A9ro%20national%20de%20pr%C3%A9vention%20du%20suicide%2C%20le%203114%2C%20a,la%20suite%20\(...\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/la-prevention-du-suicide/#:~:text=Le%20num%C3%A9ro%20national%20de%20pr%C3%A9vention%20du%20suicide%2C%20le%203114%2C%20a,la%20suite%20(...))

- Campagne nationale de communication Santé Publique France

- Psycom : <https://www.psycom.org/>

- Papageno : <https://papageno-suicide.com/>

- 3114 : <https://3114.fr/>

- Ressources associatives (GEPS, UNPS, etc.)

5. Information du public

La prévention du suicide en Ile-de-France



L'objectif de cette journée est d'améliorer ensemble la prévention du suicide ! Venez écouter nos experts sur la question des médicaments dans le risque suicidaire et sur les actualités sur le Covid et les conduites suicidaires.

Venez échanger avec les intervenants sur leurs actions régionales, consolider vos réseaux et repartir avec des pistes d'amélioration.

Conférence gratuite, sur inscription uniquement.

Format : présentiel (9h30 - 16h30).

le **jeudi 8 septembre 2022**

Grand amphithéâtre de l'Hôpital Sainte-Anne - 75014 Paris

Les inscriptions sont closes

[Consultez le programme](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention !

Nicolas NOIRIEL – Directeur de projet santé mentale nicolas.noiriel@ars.sante.fr
Capucine RENARD – Cheffe de projet santé mentale capucine.renard@ars.sante.fr
Salomé DAHAN – Cheffe de projet santé mentale salome.dahan@ars.sante.fr
Daniel PINEDE – Psychiatre daniel.pinede@ars.sante.fr